



Zone 6 Arc Jurassien

Diffuseurs:

2

Concession 1:

avec mandat de prestations et quote-part de la redevance; conformément à sa concession, le diffuseur sera contraint d'émettre dans chacune des trois zones, à savoir le canton de Neuchâtel, le canton du Jura et les districts du canton de Berne, une fenêtre de programmes quotidienne produite dans les zones concernées et s'y référant.

Concession 2:

avec mandat de prestations

Zone de desserte:

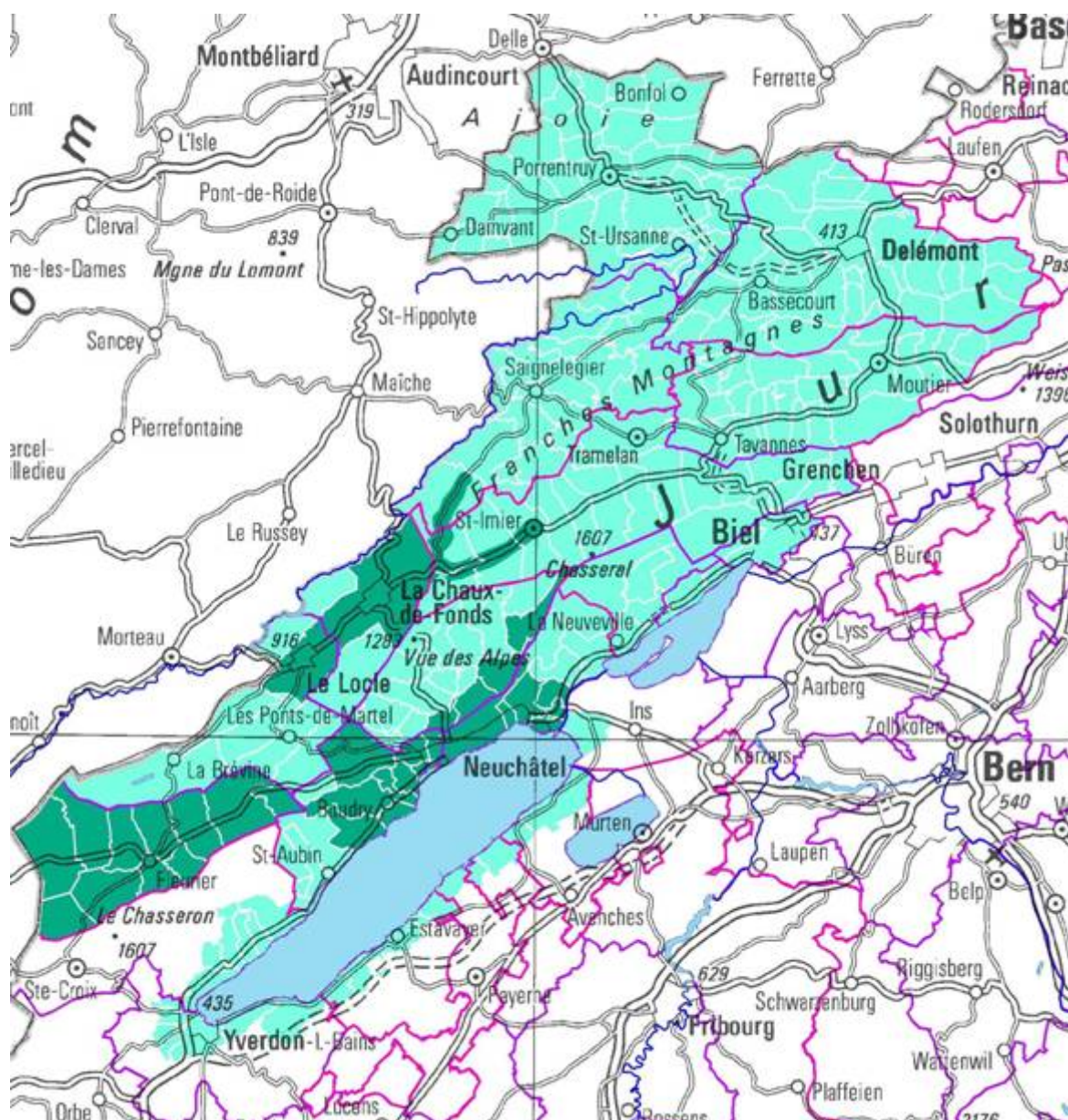
cantons de Neuchâtel et du Jura; districts de La Neuveville, de Courtelary, de Moutier et de Bienne (BE); agglomération d'Yverdon-les-Bains; communes autour du lac de Neuchâtel, communes situées sur la rive gauche du lac de Bienne, entre Bienne et La Neuveville

Zone centrale 1:

agglomération de Neuchâtel; communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds; Val-de-Travers, Val-de-Ruz; axes La Chaux-de-Fonds – St-Imier et La Chaux-de-Fonds – Les Bois

Habitants:

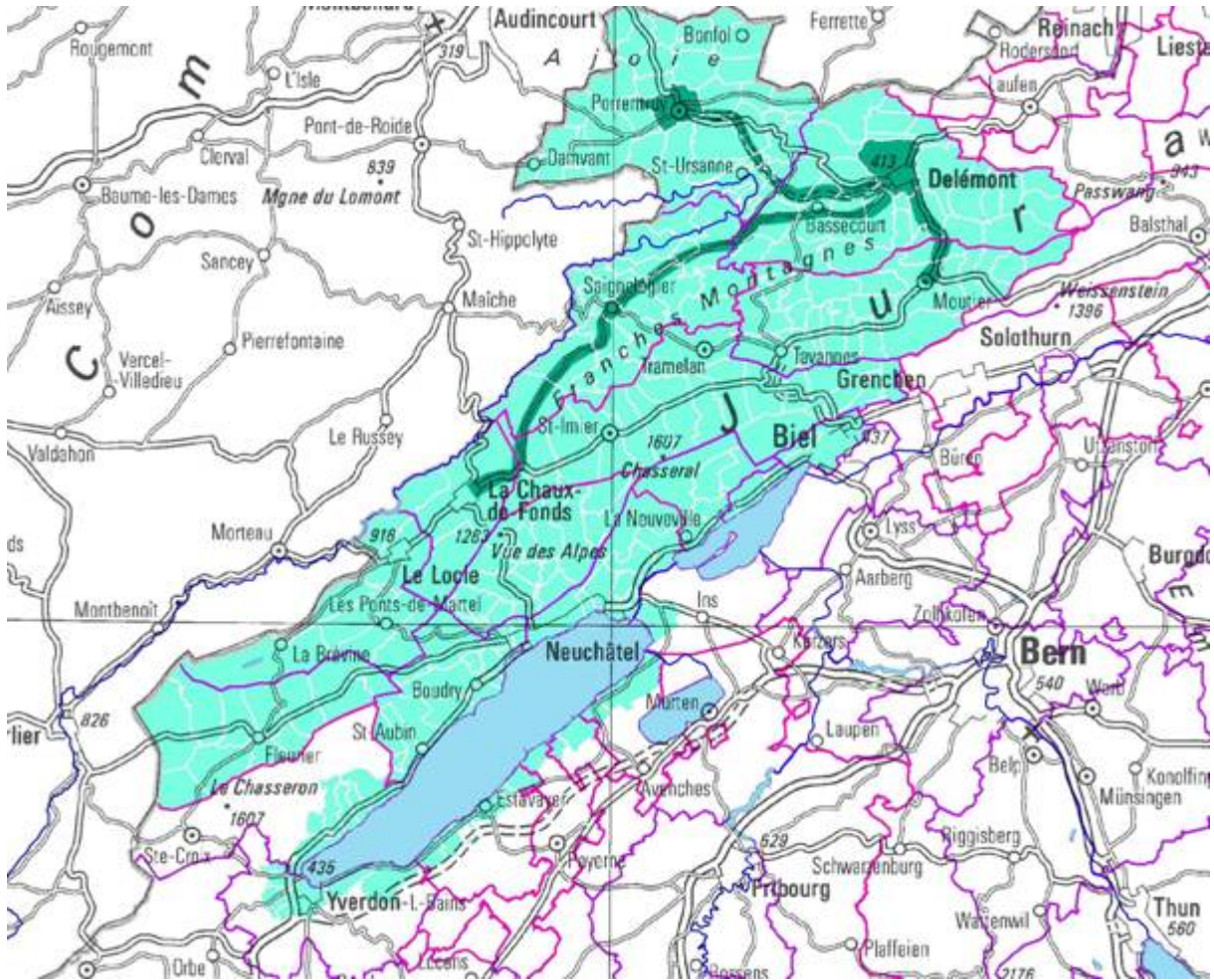
389'503





Zone centrale 2:

communes de Porrentruy et de Delémont; autoroute A16 dans le canton de Jura; axes Delémont – La Chaux-de-Fonds et Delémont – Moutier





Zone centrale 3:

communes de St-Imier, de Tramelan, de Tavannes et de Moutier; autoroute A16 Moutier – Péry-Reuchenette; axes Sonceboz – La Chaux-de-Fonds et Moutier –Delémont

